

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 321

7 février 2008

SOMMAIRE

Aethra International S.A.	15391	Guppy S.A.	15393
AMB Fund Luxembourg 3 S.à r.l.	15402	Halford International S.à r.l.	15389
Art Deco Lux S.A.	15388	Immo-Hygiène S.à r.l.	15392
Axel S.A.	15390	Investment Building Corporation S.A. ...	15381
Bellinva S.A.	15362	Italian Res. S.à.r.l.	15407
Bludata S.A.	15388	KPMG Pension Scheme, Sepcav	15374
Bludata S.A.	15383	KWL S. à r.l.	15368
Bludata S.A.	15383	La Maison de Maby S.à r.l.	15390
Bludata S.A.	15383	Le Comitium International S.A.	15388
Blue Shield Investments S.A.	15381	Les amis de l'Université du Luxembourg	
Booster S.A.	15392	15399
BRM Holding S.à r.l.	15393	Majorale SA	15379
D2 Legal S.A.	15383	Management Advisors S.A.	15391
EHI Investments (Luxembourg) S.à r.l. ..	15378	McKesson International Holdings III S.à r.l.	
Elsen-Transports S.à.r.l.	15408	15406
Euro Investors Holding S.A.	15389	McKesson International Holdings IV S.à r.l.	
"Euro Networks S.A."	15393	15375
Euroviva Financial Group S.A.	15382	Menuiserie Jos. Dostert	15408
Euroviva Financial Group S.A.	15382	Neft Sàrl	15399
Euroviva Financial Group S.A.	15382	Papila S.à.r.l.	15391
Everest Communication S.A.	15362	Passy International SA	15363
E-Xcell Communications Sàrl	15384	Promorobis S.A.	15392
E-Xcell Communications Sàrl	15384	Ram Invest S.à r.l.	15394
Extrafin S.A.	15405	Sbull International S.A.	15392
Fidipart S.à r.l.	15376	Sezanne Holding S.A.	15390
Fiduciaire Luxembourg Paris Genève S.à		Skopelos Participations et Finance S.A. ..	15406
r.l.	15389	Société d'Investissement AMBARES S.à	
Fiduciaire Treuconsult S.A.	15365	r.l.	15391
Firman Luxembourg S.A.	15377	Symphony Holding Investment S.A.	15380
Futuring P.G.P. S.A.	15408	Tele2 Finance Luxembourg S.A.	15368
Gamet Holdings S.A.	15363	TONDELINOX Production de pièces inox,	
Global Asset Program (Luxembourg) S.A.		unipersonnelle LDA, succursale de Lu-	
.....	15384	xembourg	15381
Global Garden Products Luxembourg S.A.		Transports Meyers S.à r.l.	15362
.....	15385	United Trade SA	15382
Goldman Sachs Investment Partners Hol-		Urka S.A.	15393
dings (Lux) Offshore S.à r.l.	15370	World Stone S.à r.l.	15390

Transports Meyers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8814 Bigonville, 38, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 106.648.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bigonville, le 14 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008011694/801040/12.

Enregistré à Diekirch, le 15 janvier 2008, réf. DSO-CM00226. - Reçu 95 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080006768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Bellinva S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 81.753.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 18 décembre 2007 que:

1. Sont réélus au poste d'administrateurs, pour une période de six années, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2012:

- Monsieur Roberto Franchini
- Monsieur Itsvan Burgyan
- Monsieur Bruno Beernaerts

2. Est élu au poste d'administrateur en remplacement de Monsieur David De Marco, le mandat de ce dernier n'étant pas renouvelé:

- Monsieur Patrick Moinet, né le 6 juin 1975 à Bastogne (Belgique), licencié en droit (UCL) et demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg.

3. Est élu au poste de commissaire, pour la même période, le mandat de la société CERTIFICA LUXEMBOURG Sàrl, arrivé à échéance n'étant pas renouvelé, la société:

- BF CONSULTING Sàrl, ayant son siège social 50, Val Fleuri L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008011950/6312/28.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM04794. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Everest Communication S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 274, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 51.747.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 18 décembre 2007, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 janvier 2008.

F. Kessler

Notaire

Référence de publication: 2008012372/219/14.

(080008836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Passy International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 88.996.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement le 7 décembre 2007

Première résolution

L'Assemblée Générale, à l'unanimité des voix, accepte la démission de Madame Juceviciute Talackiene Neringa de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, à l'unanimité des voix, décide de nommer en remplacement Monsieur De Santis Guisepe, né le 19 janvier 1958 à Algrange, demeurant à F-67113 Blaesheim, 5, rue des Acacias. Son mandat prendra fin le jour de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Marschallik

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008011958/1091/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05272. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Gamet Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 132.865.

—
In the year two thousand and seven, on the tenth of December.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PEF V INVESTMENTS HOLDINGS S.à r.l, a société à responsabilité limitée, having its registered office in 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 105.291,

here represented by Mr Max Kremer, licencié en droit, residing in Wasserbillig,

by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg on 19 November 2007.

Said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party acting as the sole shareholder of GAMET HOLDINGS S.A., a société anonyme, having its registered office in 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 132.865, incorporated under the denomination of TIYOR HOLDING S.A. pursuant to a notarial deed on 26 June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 21 November 2007, number 2673, and which articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on 9 November 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereinafter the «Company»), and representing the entire share capital, takes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to amend the third paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company as follows:

« **§5. Share capital.**

3. The authorised share capital, including the issued share capital, is fixed at four million two hundred forty thousand euro (EUR 4,240,000.-) represented by forty-two million four hundred thousand (42,400,000) shares with a nominal value of ten cents (EUR 0.10) each.»

Second resolution

The sole shareholder further resolves to amend the first paragraph of article 14 of the articles of incorporation of the Company as follows:

« **§14. Powers of the Board of Directors.**

1. The directors may only act at duly convened meetings of the board of directors or by written consent in accordance with article 12 hereof.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix décembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PEF V INVESTMENTS HOLDINGS S.à r.l, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.291,

ici représentée par Monsieur Max Kremer, licencié en droit, demeurant à Wasserbillig,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 19 novembre 2007.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante agissant en tant que seule actionnaire de GAMET HOLDINGS S.A., une société anonyme ayant son siège social à 46 A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.865, constituée sous la dénomination de TIYOR HOLDING S.A. suivant acte notarié en date du 26 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 21 novembre 2007, numéro 2673, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié en date du 9 novembre 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»), et représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de modifier le troisième paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

« **§5. Capital social.**

3. Le capital autorisé, le capital souscrit inclus, est fixé à quatre millions deux cent quarante mille euros (EUR 4.240.000,-) représenté par quarante-deux millions quatre cent mille (42.400.000) actions ayant une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune.»

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide en outre de modifier le premier paragraphe de l'article 14 des statuts de la Société comme suit:

« **§14. Pouvoirs du conseil d'administration.**

1. Les administrateurs ne peuvent agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administration régulièrement convoquées, ou par confirmation écrite conformément à l'article 12 ci-dessus.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Kremer, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007, LAC/2007/40942. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2008.

J. Baden.

Référence de publication: 2008012227/7241/88.

(080008674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Fiduciaire Treuconsult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 135.196.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, den vierten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit Amtssitz zu Niederanven.

Sind erschienen:

1.- Die Gesellschaft HARTUNG INTERNATIONALE TRANSPORTS AG, mit Sitz in L-1713 Luxembourg, 202B, rue de Hamm, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 84.247, hier vertreten durch die Vorsitzende und Delegierte des Verwaltungsrates Frau Marie-Christine Potti, Privatangestellte, wohnhaft in L-1713 Luxembourg, 202B, rue de Hamm, welche die Gesellschaft durch ihre alleinige Unterschrift verpflichten kann;

2.- Herr Marko Hartung, Privatangestellter, geboren in Laucha (Deutschland), am 3. September 1960, wohnhaft in L-1713 Luxembourg, 202B, rue de Hamm;

3.- Herr Carlo Wetzels, Expert comptable und Réviseur d'entreprises, geboren in Ettelbrück, am 17. Juli 1929, wohnhaft in L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont;

4.- Frau Myriam Kocks, Expert comptable und Réviseur d'entreprises, geboren in Eupen (Belgien), am 25. Dezember 1953, wohnhaft in L-1532 Luxembourg, 24, rue de la Fontaine.

Vorbenannte Personen ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu dokumentieren.

Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine anonyme Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung:

FIDUCIAIRE TREUCONSULT S.A.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates kann der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist die Ausübung aller Tätigkeiten die den Berufsständen der «Experts-Comptables» (gemäss Artikel 1 des Gesetzes vom 10. Juni 1999 über die Organisation des Berufes des Expert comptable) und der «Réviseurs d'entreprises» (gemäss Artikel 1 des Gesetzes vom 28. Juni 1984 über die Organisation des Berufes des Réviseur d'entreprises) vorbehalten sind, sowie sämtliche verwandten Tätigkeiten im weitesten Sinn dieser Berufszeichnungen.

Die Gesellschaft kann jede andere Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt in Verbindung steht oder welche diesen fördern kann, im In- und Ausland ausüben.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt fünfzigtausend Euro (€ 50.000,-) eingeteilt in einhundert (100) Aktien mit einem Nominalwert von fünfhundert Euro (€ 500,-) pro Aktie.

Die Aktien sind Inhaber- oder Namensaktien.

Nach Wunsch der Aktionäre können Einzelaktien oder Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Gesellschaft kann Ihre eigenen Aktien unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen zurückkaufen.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann ebenfalls das Gesellschaftskapital erhöht oder herabgesetzt werden.

Verwaltung - Überwachung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, und die von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates frei, so können die verbleibenden Mitglieder das frei gewordene Amt vorläufig besetzen.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Der erste Vorsitzende wird von der Generalversammlung gewählt. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgaben.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben. Fernschreiben, Telegramme und Telefaxe müssen schriftlich bestätigt werden.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratsitzung gefasster Beschluss.

Art. 8. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

Art. 10. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

Art. 11. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen.

Ausnahmsweise wird das erste geschäftsführende Verwaltungsratsmitglied durch die Generalversammlung ernannt.

Art. 12. Die Gesellschaft wird nach außen verpflichtet durch die alleinige Unterschrift vom Vorsitzenden des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieds, sowie durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern.

Art. 13. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen von der Generalversammlung ernanntem Kommissar überwacht, die dessen Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit des Kommissars wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Generalversammlung

Art. 14. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt nach den gesetzlich vorgesehenen Bestimmungen.

Art. 15. Die jährliche Generalversammlung tritt in dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen, und zwar am dritten Donnerstag des Monats Mai um 14 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 16. Der Verwaltungsrat oder der Kommissar können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens (10%) zehn Prozent des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Die Stimmabgabe bei der Abstimmung anlässlich dieser außerordentlichen Generalversammlungen kann per Vollmacht oder schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax erfolgen.

Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme, mit Ausnahme der gesetzlichen Einschränkungen.

Art. 17. Jede ordentliche oder außerordentliche Generalversammlung kann nur gültig über die Tagesordnung befinden, wenn die Gesellschafter in den gesetzlich vorgesehenen Verhältnissen anwesend oder vertreten sind.

Geschäftsjahr - Gewinnbeteiligung

Art. 18. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.

Der Verwaltungsrat erstellt die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung.

Der Verwaltungsrat legt dem Kommissar die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung vor.

Art. 19. Der Bilanzüberschuss stellt nach Abzug der Unkosten und Abschreibungen den Nettogewinn der Gesellschaft dar. Von diesem Gewinn sind 5% (fünf Prozent) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% (zehn Prozent) des Gesellschaftskapitals erreicht.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Mit Zustimmung des Kommissars und unter Beachtung der diesbezüglichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Zwischendividenden ausschütten.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung zur Kapitaltilgung zu benutzen.

Auflösung - Liquidation

Art. 20. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie die Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, vorzeitig oder am Ende ihrer Laufzeit, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie auf die späteren Änderungen.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Vorübergehende Bestimmungen

- 1.- Die erste jährliche Generalversammlung findet im Jahre 2008 statt.
- 2.- Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung gegenwärtiger Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2007.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jegliche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf zweitausend zweihundert Euro (€ 2.200,-).

Kapitalzeichnung

Die einhundert (100) Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

1.- HARTUNG INTERNATIONALE TRANSPORTE AG, vorgeannt, zehn Aktien	10
2.- Herr Marko Hartung, vorgeannt, dreissig Aktien	30
3.- Herr Carlo Wetzel, vorgeannt, dreissig Aktien	30
4.- Frau Myriam Kocks, vorgeannt, dreissig Aktien	30
Total: einhundert Aktien	100

Sämtliche Aktien wurden zu einhundert Prozent (100 %) in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute die Summe von fünfzigtausend Euro (€ 50.000,-) zur Verfügung steht, worüber dem Notar der Nachweis erbracht wurde.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammen gefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgelegt auf drei, diejenige der Kommissare wird festgelegt auf einen.
- 2.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden mit der ordentlichen Jahresgeneralversammlung des Jahres 2013.
- 3.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:
 - Herr Marko Hartung, vorbenannt;
 - Herr Carlo Wetzel, vorbenannt;
 - Frau Myriam Kocks, vorbenannt;
- 4.- Zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates wird ernannt:
Herr Marko Hartung, vorbenannt.
- 5.- Zum Kommissar wird ernannt: die Gesellschaft FORIG SOCIETE CIVILE, mit Sitz in L-1219 Luxemburg, 11, rue Beaumont.
- 6.- Der Gesellschaftssitz befindet sich an folgender Adresse:
L-1661 Luxemburg, 7, Grand-Rue.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Senningerberg, im Jahre, Monat und Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Kompargenten zusammen mit dem instrumentierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben,

Gezeichnet: M.-C. Potti, M. Hartung, C. Wetzol, M. Kocks, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2007. LAC/2007/40136. — Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Kopie, Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 3. Januar 2008.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2008012141/202/169.

(080008982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Tele2 Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 177, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 112.873.

Il résulte des décisions prises à l'unanimité par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de TELE2 FINANCE LUXEMBOURG S.A. (la «Société»), tenue le 14 décembre 2007 à 16.00 heures au siège social que:

1. L'assemblée accepte la démission de Mme Nadia Dziwinsky, demeurant à L-8478 Eischen, 18, rue Waltzing, comme commissaire aux comptes de la Société.

2. L'assemblée nomme M. Vikrant Mehta, né à Mumbai, Inde le 25 février 1977 et demeurant au 27, rue des Romains à L-8041 Strassen, comme nouveau commissaire aux comptes.

M. Vikrant Mehta terminera le mandat de son prédécesseur à savoir lors de l'assemblée générale qui approuvera les comptes clos au 31 décembre 2007 en 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2008011970/1053/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04144. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

KWL S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schiffflange, 72-80, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 135.179.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A comparu:

Monsieur Carlos Alberto Evora Monteiro, chauffeur, né à Cabo Verde, le 18 juillet 1971, demeurant à L-3850 Schiffflange, 72-80, avenue de la Libération.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de: KWL S. à r.l.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un commerce, notamment l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec petite restauration.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Schiffflange.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (€ 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (€ 124,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2008.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

Monsieur Carlos Alberto Evora Monteiro, prénommé, cent parts sociales	100
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts ont été libérées intégralement en espèces et en conséquence la somme de douze mille quatre cents euros (€ 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (€ 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ainsi arrêtés, le comparant, unique associé de la société se considérant comme réuni en assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

I.- Est nommé gérant de la société:

Monsieur Carlos Alberto Evora Monteiro, prénommé.

II.- La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

III.- Le siège social de la société se trouve à:

L-3850 Schiffflange, 72-80, avenue de la Libération.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: C. A. Evora Monteiro, F. Kessler.

Enregistré à Esch/Al., le 27 décembre 2007, Relation: EAC/2007/16626. — Reçu 124 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 janvier 2008.

F. Kessler.

Référence de publication: 2008012149/219/71.

(080008718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Goldman Sachs Investment Partners Holdings (Lux) Offshore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 134.963.

In the year two thousand and seven, on the sixth day of December.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

GOLDMAN SACHS INVESTMENT PARTNERS MASTER FUND, Limited Partnership, a limited partnership company formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under registration number WK-20843, having its registered office at c/o WALKERS SPV LIMITED, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, acting through its general partner GOLDMAN SACHS INVESTMENT PARTNERS GP, LLC, here represented by Me Hassane Diabate, lawyer, having her professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The prenamed entity, GOLDMAN SACHS INVESTMENT PARTNERS MASTER FUND, Limited Partnership, acting through its general partner GOLDMAN SACHS INVESTMENT PARTNERS GP, LLC is the sole shareholder of GOLDMAN SACHS INVESTMENT PARTNERS HOLDINGS (LUX) OFFSHORE S.à r.l having its registered office int L-1450 Luxembourg - 73, Côte d'Eich, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on December 3, 2007, not yet published in the Mémorial C.

Which appearing person, acting in its above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to remove with immediate effect the current managers from their office as managers of the company and to subsequently cancel the position and title of «A manager» and «B manager» of the company;

2. Decision to create in a single class the positions and titles of «manager» of the company in replacement of the position and title of «A manager» and «B manager» of the company and to set the minimum number of managers to three (3);

3. Decision to impose shareholder approval for the company to be bound by transaction worth more than USD 100,000.00 (one hundred thousand united states dollars).

4. Decision to amend and restate articles 10 and 13 of the articles of association of the company so as to reflect the items above;

5. Decision to change the number of signatures needed for the minutes from all members of the board to one (1) member of the board;

6. Decision to appoint with immediate effect the new Managers;

Then, the sole shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to create a single class of managers, composed of at least three persons, two of them must be Luxembourg resident.

Second resolution

The sole shareholder further resolves to remove with immediate effect Mr Alain Steichen and Mr Jean Steffen «B Manager» of the company.

Third resolution

The sole shareholder further resolves to remove with immediate effect Mr Nick S. Advani from his title and function of «A Manager» of the company.

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to create the single position and title of manager of the company in replacement of the position and title of «A manager» and «B Manager» of the company and to set the minimum number of managers to be three (3).

Fifth resolution

The sole shareholder resolves to change the number of members required for the signature of the minutes of the meeting from all the members who took part at the deliberations to one (1) member only.

Sixth resolution

The sole shareholder further resolves to condition the enforceability of contracts, transactions and agreements worth more than \$100,000.00 (one hundred thousand united states dollars) to the approval of the sole shareholder.

Seventh resolution

As a consequence of the foregoing fourth and fifth resolutions, the sole shareholder further resolves to change the wording of article 10 of the articles of incorporation of the company and to rewrite it as to shall from now on read as follows:

« **Art. 10.** The company is managed by a Board of Managers, which will be composed of at least three members, who need not be shareholders.

The managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office.

The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate in writing or orally another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any manager, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

No contract or series of contracts with a total transaction value exceeding USD 100,000.00 (one hundred thousand united states dollars) or payment by bank transfer exceeding USD 100,000.00 (one hundred thousand united states dollars) shall be binding and enforceable without the prior consent of the shareholders under the conditions and forms of article 15 of this articles of associations.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by one (1) of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.»

Eighth resolution

As a consequence of the foregoing fourth and fifth resolutions, the sole shareholder further resolves to change the wording of article 13 of the articles of incorporation of the company and to rewrite it as to shall from now on read as follows:

« **Art. 13.** The company will be bound in any circumstances by the joint signature of two (2) managers.»

Ninth resolution

The sole shareholder resolves, in accordance with article 10 of the company's articles of association, to appoint with immediate effect the following persons as managers

1. Alain Steichen, Attorney-at-law, born in Luxembourg, on April 28th, 1958, professionally residing at 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

2. Jean Steffen, Attorney-at-law, born in Luxembourg, on April 11th, 1966, professionally residing at 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

3. Nick S. Advani, Managing director, born on January, 24th 1976 in Switzerland, professionally, residing at 85, Broad Street, NY 10004 New York, United States of America;

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le six décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GOLDMAN SACHS INVESTMENT PARTNERS MASTER FUND, Limited Partnership, une «limited partnership» constituée et opérant sous le droit des Iles Cayman, immatriculée auprès du «Registrar of Companies of the Cayman Island» sous le numéro d'immatriculation WK-20843, ayant son siège social à c/o WALKERS SPV LIMITED, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Cayman, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GOLDMAN SACHS INVESTMENT PARTNERS GP, LLC, ici représentée par Me Hassane Diabate, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne représentant le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La société prénommée, GOLDMAN SACHS INVESTMENT PARTNERS MASTER FUND, Limited Partnership, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GOLDMAN SACHS INVESTMENT PARTNERS GP, LLC, est l'associée unique de GOLDMAN SACHS INVESTMENT PARTNERS HOLDINGS (LUX) OFFSHORE S.à r.l , ayant son siège à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 3 décembre 2006, non encore publié au Mémorial C.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Décision de révoquer avec effet immédiat de leurs fonctions de gérants de la Société et de supprimer en conséquence la fonction et le titre de «gérant de catégorie A» et de «gérant de catégorie B» de la Société;

2. Décision de créer, en lieu et place de la fonction et du titre de «gérant de catégorie A» et de «gérant de catégorie B» de la Société, une seule et unique fonction et titre de «gérant» et de fixer le nombre minimal de gérants à trois (3);

3. Décision d'imposer le consentement préalable de l'actionnaire pour engager la société lors de transaction d'une valeur supérieur à 100.000,00 USD (cent mille dollars américains);

4. Décision de modifier les articles 10 et 13 des statuts de la Société de manière à refléter les points susvisés;

5. Décision de changer le nombre de signatures requises pour les minutes, en passant de toutes les signatures à un (1) seul membre du conseil;

6. Décision de nommer, avec effet immédiat les nouveaux gérants.

Ensuite l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de créer une seule et unique classe de gérants, composée d'au moins trois personnes, dont deux sont résidents du Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de révoquer avec effet immédiat Maître Alain Steichen et Maître Jean Steffen de leurs fonctions de gérants B de la Société.

Troisième résolution

L'associé unique décide de révoquer avec effet immédiat Monsieur Nick S. Advani de ses fonctions de gérant A de la Société.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de créer une classe unique et un titre unique de gérants en lieu et place des titres et fonctions de gérants A et gérants B et de fixer le nombre minimum de gérants à trois (3).

Cinquième résolution

L'associé décide de changer le nombre de membres du conseil de gérance requis pour la signature des minutes à un (1) membre seulement.

Sixième résolution

L'associé unique décide de conditionner l'opposabilité contre la société des contrats, transactions et accords valant plus de USD 100.000,00 (cent mille dollars américains) à l'accord préalable de l'associé unique.

Septième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'associé décide de modifier l'article 10 des statuts de la Société et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 10.** La société est administrée par un Conseil de Gérance qui sera composé d'au moins trois membres, associés ou non.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée.

L'assemblée générale des associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conféré à un autre gérant présent.

Chaque gérant de la société empêchée de participer à une réunion du Conseil de Gérance peut désigner, verbalement ou par écrit un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil de Gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Aucun contrat ou série de transactions dont la valeur totale excède USD 100.000,00 (cent mille dollars américains) ou paiement par transfert bancaire supérieur à USD 100.000,00 (cent mille dollars américains) n'est adopté ou opposable à la société sans que les associés n'y consentent au préalable en respect des conditions et formes de l'article 15 des présents statuts.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le Président de la réunion ou par deux gérants.»

Huitième résolution

En conséquence des résolutions quatre et cinq qui précèdent, l'associé unique décide de modifier l'article 13 des statuts et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 13.** La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) gérants.»

Neuvième résolution

L'associé décide de nommer, conformément à l'article 10 et avec effet immédiat, les gérants de la société pour une durée indéterminée:

1. Alain Steichen, Avocat à la Cour, né le 28 avril 1958 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

2. Jean Steffen, Avocat à la Cour, né le 11 avril 1966 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

3. Nick S. Advani, Managing director, né le 24 janvier 1976 en Suisse, demeurant professionnellement au 85, Broad Street, NY 10004 New York, Etats-Unis d'Amérique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Diabate, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2007. LAC/2007/39926. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2008.

P. Frieders.

Référence de publication: 2008013123/212/226.

(080009472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

KPMG Pension Scheme, Sepcav, Société d'Epargne-Pension à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 80.358.

In the year two thousand and seven, on the fourth of September.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the Neutral compartment of the Corporation established in Luxembourg under the denomination of KPMG PENSION SCHEME, SEPCAV, (the «Company»), having its registered office in Luxembourg, incorporated under the denomination of KPMG-LOMBARD INTERNATIONAL PENSION SCHEME, SEPCAV pursuant to a deed passed before Maître Gérard Lecuit, then notary residing in Hesperange, on December 29, 2000.

The Articles of Incorporation have been published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations No. 714 on September 3, 2001.

The Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary acting in replacement of Maître André Schwachtgen on April 11, 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations No. 1330 on July 2, 2007.

The meeting begins at ten a.m., Mrs Corinne Nicolet, employee, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Christelle Weeckmans, employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Marco Moes, employee, with professional address in Bertrange.

The Chairman then states:

I.- That this general meeting has been duly convened by registered mail to the shareholders on August 17, 2007.

The receipts of the registered mails are deposited on the desk of the bureau of the meeting.

II.- That the agenda of the meeting is worded as follows:

1. To resolve on the liquidation of the Neutral compartment of the SEPCAV
2. To appoint, Mr Ravi Beegun, Réviseur d'Entreprises, having his professional address 31, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, as liquidator
3. To determine the liquidator's powers
4. To give discharge to the Directors of the Neutral compartment of the SEPCAV for the period until 4th September 2007

III.- That the shareholders present or represented as well as the shares held by them are shown on an attendance list set up and certified by the members of the bureau which, after signature ne varietur by the shareholders present, the proxy-holders of the shareholders represented and the bureau of the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies to be filed at the same time.

IV.- That it results from that list that out of 33,206.6276 issued and outstanding shares held by 18 members, 27,846.15 shares held by 2 members are present or duly represented at this meeting which consequently is regularly constituted and may validly deliberate and decide upon the items of the agenda of the meeting.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting, after deliberation, passed the following resolutions by unanimous vote.

First resolution

The Neutral compartment of KPMG PENSION SCHEME SEPCAV is put into liquidation.

Second resolution

Mr Ravi Beegun, Réviseur d'Entreprises, having his professional address 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, is appointed as liquidator.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorisation of the general meeting in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the corporation.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

Third resolution

Discharge is given to the Directors of the Neutral compartment of the SEPCAV for the period until 4th September 2007.

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at ten thirty a.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Signé: C. Nicolet, C. Weeckmans, M. Moes, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007. LAC/2007/26009. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008012152/5770/71.

(080008488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

McKesson International Holdings IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 94.840.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise le 12 décembre 2007 par l'associée unique de McKESSON INTERNATIONAL HOLDINGS IV S.à r.l. (ci-après, la Société), McKESSON INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, ayant son siège statutaire à 30, Herbert Street, Dublin 2, Ireland et ayant son principal établissement à Clarendon House, 2, Church Street, Hamilton HM DX, Bermuda, que:

1. Il a été mis fin avec effet immédiat au mandat des gérants suivants:

- a) Fairfield Work De Ann;
- b) Shaffro Bianchi Janet;
- c) Loiacono Nicholas A.

2. A été nommé gérant avec effet immédiat la personne suivante:

c) Monsieur John Gomes Saia, juriste, demeurant professionnellement à One Post Street, San Francisco, Californie 94104, Etats-Unis d'Amérique, né le 25 septembre 1972 à Hayward, Californie, Etats-Unis d'Amérique.

Le conseil de gérance se constitue comme suit:

(a) Madame Caroline Sheldon, comptable, née à Frampton on Severn, Royaume-Uni, le 30 juillet 1961, demeurant à 42, rue am Pesch, L-8067 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg;

(b) Monsieur William Howard Brennan, comptable, né dans l'Etat du Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, le 26 janvier 1953, demeurant professionnellement à One Post Street, San Francisco, Californie 94104, Etats-Unis d'Amérique;

(c) Monsieur Paul Nielsen, juriste, né le 29 mai 1960 à Minneapolis, Minnesota, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement à Warwick Technology Park, Warwick CV34 6NZ, Royaume-Uni;

(d) Monsieur Rory Joseph Lankford, Comptable, né à Cork, Réplique d'Irlande, le 1^{er} mars 1970, demeurant professionnellement à Bldg 3300 Cork Airport Business Park, Kinsale Road, Cork, Irlande; et

(e) Monsieur John Gomes Saia, juriste, demeurant professionnellement à One Post Street, San Francisco, Californie 94104, Etats-Unis d'Amérique, né le 25 septembre 1972 à Hayward, Californie, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Pour extrait conforme
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2008012721/2460/37.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03567. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Fidipart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 65.399.

L'an deux mille sept, le vingt et un novembre

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée FIDIPART S.à R.L., ayant son siège social au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 65.399, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 juin 1998, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 709 du 1^{er} octobre 1998, et dont les statuts ont été modifiés, par acte du même notaire, en date du 10 août 2001, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n^o 143 du 26, janvier 2002, et en date du 28 mars 2007, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n^o 793 du 5 mai 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les associés présents ou représentés à l'assemblée et le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les associés présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des associés représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Décision de la mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Décharge à donner aux Gérants.

B) Qu'il ressort de la liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée;

C) Que l'associé unique est représenté et se reconnaît dûment convoqué et déclare par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable;

D) Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

Monsieur Giovanni Vittore, demeurant professionnellement à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre- de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de donner décharge aux Gérants de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombaient.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, Relation LAC/2007/37192. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Frising.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008012155/211/67.

(080008832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Firman Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.720.

L'an deux mille sept, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FIRMAN LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, numéro 116720, constituée suivant acte reçu par le Notaire instrumentaire, alors de résidence à Redange-sur-Attert en date du 30 mai 2006, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1509 du 7 août 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Mme Rosanna Garbin, employée privée, demeurant professionnellement au Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nicole Henoumont, employée privée, demeurant à Martelange (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.

2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Monsieur Guy Glesener, conseiller juridique, né à Luxembourg le 2 décembre 1946, demeurant à L-2531 Luxembourg, 36, rue Seimetz.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à sept cents euros (€ 700,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Garbin, N. Henoumont, M. Lecuit.

Enregistré à Mersch, le 28 décembre 2007, MER/2007/1951. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 janvier 2008.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2008012156/243/62.

(080008726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

EHI Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 99.404.

L'an deux mille sept, le quatre décembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société EHI INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.à.r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 99.404, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire ayant sa résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 20 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 22 avril 2004, numéro 427 (la «Société»).

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 14 août 2007, numéro 1718.

L'Assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Nicolas Goulet, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Cédric Charles, licencié en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Mademoiselle Marion Finzi, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Décision à prendre quant à la dissolution de la société;

2. Décharge au conseil de gérance;

3. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;

4. Divers.

II. - Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

IV. - Que suivant la liste de présence, 1.853.302 parts sociales sont présentes ou représentées et tous les associés présents ou représentés déclarent qu'ils ont été dûment convoqués et qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

V. - Que la présente assemblée, réunissant cent pour-cent du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale décide de dissoudre la société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'accorder décharge à Messieurs Marcel Stephany, Luc Sunnen et Christophe Fender, gérants de la Société, pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la présente assemblée.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur Monsieur Luc Sunnen, né à Luxembourg, le 22 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée. Il peut d'ores et déjà accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Evaluation des frais

Le montant des frais incombant à la société en raison des présentes est évalué approximativement à EUR 1.750,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Goulet, J.-C. Charles, M. Finzi, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2007, LAC/2007/39281. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

J. Baden.

Référence de publication: 2008012157/7241/67.

(080008671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Majorale SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 108.454.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le treize décembre.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

M. Michel, André Leny, né le 28 août 1941 à Pontiny en France, demeurant à F- 56170 Quiberon, Résidence Le Sombreuil, 2, boulevard des Emigrés.

Agissant en sa qualité de propriétaire de cent (100) actions de la Société MAJORALE SA, avec siège à L-8308 Capellen, 75, Parcs d'Activités,

Ici représenté par Monsieur Benoît De Bien, consultant, demeurant à L-9515 Wiltz, 59, rue G.-D. Charlotte,
En vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Quiberon, le 15 novembre 2007.

Laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le Notaire instrumentant et les parties, restera ci-annexée pour être formalisée avec le présent acte.

Lequel comparant, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acte ce qui suit:

Que le comparant est le seul actionnaire de la société anonyme MAJORALE SA, avec siège social à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

Constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, de résidence à Senningerberg, en date du 19 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2005 2211 485, inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 108.454,

Que le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- euros) représenté par cent (100) actions sans valeur nominale.

Que la société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeuble.

Que l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social, décide de prononcer la dissolution anticipée de la société anonyme MAJORALE SA, avec effet immédiat.

Qu'il déclare avoir pris pleine connaissance des statuts et connaître parfaitement la situation financière de la société anonyme MAJORALE SA.

Qu'il déclare encore que l'activité de la société a cessé, qu'il est investi solidairement et indivisiblement de tout actif, passif et engagement de la société, et qu'il prend à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à leur personne.

Que partant, la liquidation de la société est considérée comme faite et clôturée.

Que la décharge pleine et entière est donnée à l'administrateur et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Que les livres et documents de la société sont conservés pendant cinq ans auprès de M. Michel, André Leny, demeurant à F-56170 Quiberon, Résidence Le Sombreuil, 2, boulevard des Emigrés.

Que tout courrier ou notification des tiers peuvent être adressés à M. Michel, André Leny, demeurant à F-56170 Quiberon, Résidence Le Sombreuil, 2, boulevard des Emigrés.

Frais

Le montant des frais incombant aux comparants en raison des présentes est estimé à 800,- euros.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. De Bien, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 17 décembre 2007, WIL/2007/1113. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 11 janvier 2008.

A. Holtz.

Référence de publication: 2008012218/2724/52.

(080008869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Symphony Holding Investment S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.468.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Baden

Notaire

Référence de publication: 2008012268/7241/11.

(080008655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

TONDELINOX Production de pièces inox, unipersonnelle LDA, succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-9753 Heinerscheid, 1, Cité Hueserknapp.

R.C.S. Luxembourg B 132.769.

—
Décision de l'associé

Ordre du jour:

Fixation des pouvoirs du gérant administratif Monsieur Luis Manuel Gomes De Figueiredo

Première résolution

L'associé unique Monsieur Armando Cabral Pinheiro de la société TONDELINOX Production de pièces inox, unipersonnelle LDA, société de droit portugais, avec siège à Canas de Santa Maria (P), décide de modifier le pouvoir du gérant administratif:

Gérant administratif: Le Gérant administratif de la succursale luxembourgeoise de TONDELINOX Production de pièces inox, unipersonnelle LDA, Monsieur Gomes De Figueiredo Luis Manuel, né à Tondela, le 9 novembre 1971, demeurant à L-9753 Heinerscheid, Cité Hueserknapp1, est habilité à engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Tondela, le 14 janvier 2008.

TONDELINOX Produção de Peças Inox, Unipessoal LDA

A. C. Pinheiro

Gérant technique

Référence de publication: 2008012889/591/25.

Enregistré à Diekirch, le 16 janvier 2008, réf. DSO-CM00233. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080008901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Blue Shield Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 113.423.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008012875/4642/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL06640. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Investment Building Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 105.981.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008012880/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05302. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

United Trade SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 86.956.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008012882/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05296. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Euroviva Financial Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5751 Frisange, 35, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 80.241.

—
Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008012883/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05295. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Euroviva Financial Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5751 Frisange, 35, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 80.241.

—
Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008012884/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05290. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Euroviva Financial Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5751 Frisange, 35, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 80.241.

—
Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008012885/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05284. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080008165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Bludata S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 88.756.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008012869/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05391. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080008140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Bludata S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 88.756.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008012868/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05391. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080008139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Bludata S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 88.756.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008012870/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05394. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080008141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

D2 Legal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 79.881.

Le bilan de clôture de liquidation arrêté au 30 novembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008012877/4642/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008, réf. LSO-CM01235. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080008153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

E-Xcell Communications Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 78.355.

Constituée en date du 10 août 2000 par-devant M^e Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, acte publié au Mémorial C n° 275 du 18 avril 2001, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen, en date du 30 mai 2005, acte publié au Mémorial C n° 987 du 5 octobre 2005.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour E-XCELL COMMUNICATIONS S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008012589/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04448. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080008891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

E-Xcell Communications Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 78.355.

Constituée en date du 10 août 2000 par-devant M^e Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, acte publié au Mémorial C n° 275 du 18 avril 2001, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen, en date du 30 mai 2005, acte publié au Mémorial C n° 987 du 5 octobre 2005.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour E-XCELL COMMUNICATIONS S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008012590/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04441. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080008887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Global Asset Program (Luxembourg) S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 88.546.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange et maintenant à Luxembourg, en date du 19 juillet 2002, acte publié au Mémorial C n° 1449 du 8 octobre 2002, mise en liquidation par-devant M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg en date du 31 août 2005, acte publié au Mémorial C n° 136 du 20 janvier 2006.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GLOBAL ASSET PROGRAM (LUXEMBOURG) S.A., (en liquidation)

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008012592/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04436. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Global Garden Products Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 96.423.

In the year two thousand seven, on the seventeenth day of December.

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

M^e Manfred Müller, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

acting in his capacity as special proxy holder of the Board of Directors of GLOBAL GARDEN PRODUCTS LUXEMBOURG S.A., a société anonyme, having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, incorporated on 15 October 2003 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, published on 17 November 2003 in the Mémorial C, n^o 1208, registered on the Register of Commerce and Companies under number B 96.423 (the «Company»). The articles of association of the Company have lastly been amended following a deed of Maître Gérard Lecuit of 22 June 2007, published on 19 September 2007 in the Mémorial C, n^o 2029,

by virtue of the authority conferred on him by resolutions adopted by the Board of Directors of the Company on 17 December 2007, a copy of which resolutions, signed *in varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. The issued share capital of the Company is set at twenty-two million six hundred seven thousand four hundred and ninety-seven point five zero euro (EUR 22,607,497.50), divided into eight million twenty-three thousand one hundred and fifteen (8,023,115) Ordinary Shares with a nominal value of one point five zero euro (EUR 1.50) each, seven million forty thousand (7,040,000) Preferred Shares with a nominal value of one point five zero euro (EUR 1.50) each, and eight thousand five hundred and fifty (8,550) Priority Shares with a nominal value of one point five zero euro (EUR 1.50) each, all fully paid up.

II. Pursuant to Article 5 of the Company's articles of association, the authorised capital of the Company has been set at twenty-four million one hundred fifty-one thousand nine hundred eighty-one point five zero euro (EUR 24,151,981.50), divided into nine million fifty-two thousand seven hundred and seventy-one (9,052,771) Ordinary Shares with a nominal value of one point five zero euro (EUR 1.50) per share, seven million forty thousand (7,040,000) Preferred Shares with a nominal value of one point five zero euro (EUR 1.50) per share and eight thousand five hundred and fifty (8,550) Priority Shares with a nominal value of one point five zero euro (EUR 1.50) per share and pursuant to the same Article 5, the Board of Directors of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company, such article of the Articles of Association then to be amended so as to reflect the increase of capital.

III. The Board of Directors, in its meeting of 17 December 2007 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to Article 5 of the Company's articles of association resolved to increase the issued share capital by an amount of two hundred fifty-four thousand nine hundred and thirty-four euro (EUR 254,934.-) so as to raise it from its present amount of twenty-two million six hundred seven thousand four hundred and ninety-seven point five zero euro (EUR 22,607,497.50) to twenty-two million eight hundred sixty-two thousand four hundred and thirty-one point five zero euro (EUR 22,862,431.50) by the creation of one hundred sixty-nine thousand nine hundred and fifty-six (169,956) new Ordinary Shares with a par value of one point five zero euro (EUR 1.50) each, having the same rights and privileges as the already existing Ordinary Shares.

IV. The Board of Directors of the Company, in its meeting of 17 December 2007, has accepted the subscription of all these one hundred sixty-nine thousand nine hundred and fifty-six (169,956) new Ordinary Shares, as follows:

(i) INTERMEDIATE CAPITAL INVESTMENTS LIMITED, a company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at 20 Old Broad Street London EC2N 1 DP, United Kingdom: fifty-two thousand six hundred and eighty-seven (52,687) new Ordinary Shares, with a nominal value of one point five zero euro (EUR 1.50), against a payment in cash amounting to seventy-nine thousand thirty point five zero euro (EUR. 79,030.50),

(ii) INTERMEDIATE CAPITAL GP 2003 NO.1 LIMITED, a company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at 20 Old Broad Street London EC2N 1 DP, United Kingdom: thirty-three thousand five hundred

and fifty-three (33,553) new Ordinary Shares, with a nominal value of one point five zero euro (EUR 1.50), against a payment in cash amounting to fifty thousand three hundred and twenty-nine point five zero euro (EUR. 50,329.50),

(iii) INTERMEDIATE CAPITAL GP 2003 LIMITED, a company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at 20 Old Broad Street London EC2N 1 DP, United Kingdom one thousand five hundred and seventy-one (1,571) new Ordinary Shares, with a nominal value of one point five zero euro (EUR 1.50), against a payment in cash amounting to two thousand three hundred and fifty-six point five zero euro (EUR. 2,356.50),

(IV) IFE FUND S.A., a société anonyme governed by the laws of Belgium, having its registered office at boulevard de la Cambre, 74, Brussels B-1000, Belgium: twenty-eight thousand three hundred and twenty-six (28,326) new Ordinary Shares, with a nominal value of one point five zero euro (EUR 1.50), against a payment in cash amounting to forty-two thousand four hundred and eighty-nine euro (EUR. 42,489.-), and

(v) RBS MEZZANINE LIMITED, a company governed by the laws of Scotland, having its registered office at 24-25 St Andrew Square, Edinburgh, Scotland EH2 1AF: fifty-three thousand eight hundred and nineteen (53,819) new Ordinary Shares, with a nominal value of one point five zero euro (EUR 1.50), against a payment in cash amounting to eighty thousand seven hundred and twenty-eight point five zero euro (EUR. 80,728.50).

V. All these new Ordinary Shares have been entirely subscribed by and allotted to the aforesaid subscribers and fully paid up, by contributions in cash to the Company on 17 December 2007, so that the total amount of two hundred fifty-four thousand nine hundred and thirty-four euro (EUR 254,934.-) representing the amount of the above mentioned capital increase has been on 17 December 2007 at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

VI. As a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital with effect as of 17 December 2007, paragraph one of Article 5 of the Articles of Association is therefore amended and shall read as follows:

« **Art. 5. Subscribed Capital.** The Company has an issued and paid-up capital of twenty-two million eight hundred sixty-two thousand four hundred and thirty-one point five zero euro (EUR 22,862,431.50) divided into

- eight million one hundred ninety-three thousand seventy-one (8,193,071) Ordinary Shares with a nominal value of one point five zero euro (EUR 1.50) each,
- seven million forty thousand (7,040,000) Preferred Shares with a nominal value of one point five zero euro (EUR 1.50) each
- eight thousand five hundred and fifty (8,550) Priority Shares with a nominal value of one point five zero euro (EUR 1.50) each.»

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately four thousand three hundred euro (EUR 4,300.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

M^e Manfred Müller, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de GLOBAL GARDEN PRODUCTS LUXEMBOURG S.A., une société anonyme ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, constituée le 15 octobre 2003 suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, publié le 17 novembre 2003 au Mémorial C n° 1208, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B-96 423 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte de Maître Gérard Lecuit en date du 22 juin 2007, publié le 19 septembre 2007 au Mémorial C n° 2029,

en vertu d'une procuration lui étant conférée par résolutions adoptées par le Conseil d'Administration de la Société en date du 17 décembre 2007, une copie des dites résolutions, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Le capital social de la Société s'élève à vingt-deux millions six cent sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept virgule cinq zéro euros (EUR 22.607.497,50), divisé en huit millions vingt-trois mille cent quinze (8.023.115) Actions Ordinaires

ayant une valeur nominale de un virgule cinq zéro euros (EUR 1,50) chacune, sept millions quarante mille (7.040.000) Actions Préférentielles ayant une valeur nominale de un virgule cinq zéro euros (EUR 1,50) chacune, et huit mille cinq cent cinquante (8.550) Actions Prioritaires, ayant une valeur nominale de un virgule cinq zéro euros (EUR 1,50) chacune, toutes entièrement libérées.

II. En vertu de l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à vingt-quatre millions cent cinquante et un mille neuf cent quatre-vingt-un virgule cinq zéro euros (EUR 24.151.981,50), représenté par neuf millions cinquante-deux mille sept cent soixante et onze (9.052.771) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de un virgule cinq zéro euros (EUR 1,50) chacune, sept millions quarante mille (7.040.000) Actions Préférentielles ayant une valeur nominale de un virgule cinq zéro euros (EUR 1,50) chacune et huit mille cinq cent cinquante (8.550) Actions Prioritaires, ayant une valeur nominale de un virgule cinq zéro euros (EUR 1,50) chacune et en vertu du même Article 5, le Conseil d'Administration de la Société a été autorisé à procéder à l'augmentation du capital social, lequel article des statuts étant alors à modifier de manière à refléter l'augmentation de capital.

III. Le Conseil d'Administration, dans sa réunion du 17 décembre 2007, et en conformité avec les pouvoirs lui étant conférés en vertu de l'article 5 des statuts de la Société, a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent cinquante-quatre mille neuf cent trente-quatre euros (EUR 254.934,-) en vue de le porter de son montant actuel de vingt-deux millions six cent sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept virgule cinq zéro euros (EUR 22.607.497,50) à vingt-deux millions huit cent soixante-deux mille quatre cent trente et un virgule cinq zéro euros (EUR 22.862.431,50) par la création de cent soixante-neuf mille neuf cent cinquante-six (169.956) nouvelles Actions Ordinaires, d'une valeur nominale de un virgule cinq zéro euros (EUR 1,50) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les Actions Ordinaires existantes.

IV. Le Conseil d'Administration de la Société, lors de sa réunion du 17 décembre 2007, a accepté la souscription de la totalité des cent soixante-neuf mille neuf cent cinquante-six (169.956) nouvelles Actions Ordinaires, comme suit:

(I) INTERMEDIATE CAPITAL INVESTMENTS LIMITED, une société régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 20 Old Broad Street, Londres EC2N 1DP, Royaume-Uni: cinquante-deux mille six cent quatre-vingt-sept (52.687) nouvelles Actions Ordinaires, ayant chacune une valeur nominale de un virgule cinq zéro euros (EUR 1,50), par un paiement en numéraire d'un montant de soixante-dix-neuf mille trente virgule cinq zéro euros (EUR 79.030,50),

(II) INTERMEDIATE CAPITAL GP 2003 NO.1 LIMITED, une société régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 20 Old Broad Street, Londres EC2N 1DP, Royaume-Uni: trente-trois mille cinq cent cinquante-trois (33.553) nouvelles Actions Ordinaires, ayant chacune une valeur nominale de un virgule cinq zéro euros (EUR 1,50), par un paiement en numéraire d'un montant de cinquante mille trois cent vingt-neuf virgule cinq zéro euros (EUR 50.329,50),

(iii) INTERMEDIATE CAPITAL GP 2003 LIMITED, une société régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 20 Old Broad Street, Londres EC2N 1DP, Royaume-Uni: mille cinq cent soixante et onze (1.571) nouvelles Actions Ordinaires, ayant chacune une valeur nominale de un virgule cinq zéro euros (EUR 1,50), par un paiement en numéraire d'un montant de deux mille trois cent cinquante-six virgule cinq zéro euros (EUR 2.356,50),

(iv) IFE FUND S.A., une société régie par les lois de Belgique, ayant son siège social au boulevard de la Cambre, 74, Bruxelles B-1000, Belgique: vingt-huit mille trois cent vingt-six (28.326) nouvelles Actions Ordinaires, ayant chacune une valeur nominale de un virgule cinq zéro euros (EUR 1,50), par un paiement en numéraire d'un montant de quarante-deux mille quatre cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 42.489), et

(v) RBS MEZZANINE LIMITED, une société régie par les lois d'Ecosse, ayant son siège social aux 24-25 St Andrew Square, Edinbourg, Ecosse, EH2 1AF: cinquante-trois mille huit cent dix-neuf (53.819) nouvelles Actions Ordinaires, ayant chacune une valeur nominale de un virgule cinq zéro euros (EUR 1,50), par un paiement en numéraire d'un montant de quatre-vingt mille sept cent vingt-huit virgule cinq zéro euros (EUR 80.728,50).

V. Toutes ces nouvelles Actions Ordinaires ont été entièrement souscrites par et allouées aux souscripteurs sus-nommés et libérées intégralement par des paiements en numéraire à la Société le 17 décembre 2007, de sorte que la somme totale de deux cent cinquante-quatre mille neuf cent trente-quatre euros (EUR 254.934,-) représentant le montant de la susdite augmentation du capital social se trouvait le 17 décembre 2007 à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

VI. Suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit avec effet le 17 décembre 2007, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital souscrit.** La Société a un capital souscrit et libéré de vingt-deux millions huit cent soixante-deux mille quatre cent trente et un virgule cinq zéro euros (EUR 22.862.431,50) divisé en

- huit millions cent quatre-vingt-treize mille soixante et onze (8.193.071) Actions Ordinaires ayant chacune une valeur nominale d'un virgule cinq zéro euros (EUR 1,50),

- sept millions quarante mille (7.040.000) Actions Préférentielles ayant chacune une valeur nominale d'un virgule cinq zéro euros (EUR 1,50),

- huit mille cinq cent cinquante (8.550) Actions Prioritaires ayant chacune une valeur nominale d'un virgule cinq zéro euros (EUR 1,50).»

15388

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à la somme de quatre mille trois cents euros (EUR 4.300,-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Müller, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2007, LAC/2007/41522. — Reçu 2.549,34 euros.

Le Receveur (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008012949/220/181.

(080009752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Bludata S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 88.756.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008012867/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05388. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Art Deco Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 122.278.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008012881/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05299. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Le Comitium International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 83.527.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008012886/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05281. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080008167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Fiduciaire Luxembourg Paris Genève S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 84.426.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008012887/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05280. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080008168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Euro Investors Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 102.947.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008012865/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03873. - Reçu 34 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080008206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Halford International S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 124.811.

Extrait de la Résolution du Conseil de Gérance du 12 décembre 2007

Suite au changement de nom intervenu en date du 15 novembre 2007, l'associé unique de la Société anciennement dénommé BELMAIN EUROPEAN PROPERTY INVESTEMENTS LIMITED est désormais dénommé BEPI LLP INVEST LIMITED.

Luxembourg, le 12 décembre 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008012642/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM01926. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080008155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

World Stone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 67.257.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008012866/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03874. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

La Maison de Maby S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9968 Lausdorn, Maison 2.
R.C.S. Luxembourg B 134.789.

Il est décidé de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante:
Maison 2, L-9968 Lausdorn.

Lausdorn, le 16 janvier 2008.

M. Da Costa Santos épouse Theissen.

Référence de publication: 2008012888/591/12.

Enregistré à Diekirch, le 16 janvier 2008, réf. DSO-CM00234. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080008907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Sezanne Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 79.811.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 20 décembre 2007 que Monsieur Laurent Backes, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, a été coopté en fonction d'administrateur en remplacement de Madame Danièle Martin démissionnaire.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2008012640/535/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02812. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Axel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 60.136.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008012615/24/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05429. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Aethra International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 61.598.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008012616/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05456. - Reçu 46 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Papila S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1499 Luxembourg, 1, place de l'Europe.
R.C.S. Luxembourg B 108.941.

L'an deux mille sept, le onze novembre.

ont comparu:

1. Monsieur Christian Kaempff, directeur de société, demeurant à Hassel, 8, rue de Weiler-la-Tour
2. Monsieur Guill Kaempff, directeur de société, demeurant à Luxembourg, 55 boulevard Napoléon 1^{er} agissant en leur qualité d'associés de la société KAEMPFF-KOHLER S.à.r.l. (RC B 42.379) avec siège à L-6947 Niederranven, 11 Zone Industrielle Bombicht constituée suivant acte notarié du 9 décembre 1992, publié au Mémorial C du 19 mars 1993 numéro 118 associée majoritaire (80 parts sociales sur 100) de la PAPILA S.à.r.l., préqualifiée et comme gérants techniques de la PAPILA S.à.r.l., préqualifiés révoquent Madame Sandra Leidner, demeurant à D-54310 Ralingen-Godendorf, zum Hamborn 1A, comme gérante technique pour l'exploitation du débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec effet immédiat.

C. Kaempff, G. Kaempff.

Référence de publication: 2008012593/207/21.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06492. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Société d'Investissement AMBARES S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 104.013.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008012856/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03913. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Management Advisors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 64.260.

Le bilan et les comptes de profits et pertes au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.
EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)
Domiciliaire
Signature

Référence de publication: 2008012845/636/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04549. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Booster S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 1, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 101.400.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2007 le 15 janvier 2008.

BOOSTER S.A.

N. Dufour / O. Erhard

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008012849/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04074. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Promorobis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 96.534.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008012843/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM01963. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Immo-Hygiène S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 102.384.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMMO-HYGIENE S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008012895/296/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM04765. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Sbull International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 102.222.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2008.
SBULL INTERNATIONAL S.A.
J.-M. Heitz / G. Diederich
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008012847/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04065. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Guppy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 88.050.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2008012846/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05277. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Urka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5651 Mondorf-les-Bains, 2, rue John Dolibois.

R.C.S. Luxembourg B 87.977.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008012839/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM01993. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

"Euro Networks S.A.", Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 99.345.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008012840/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007, réf. LSO-CL06123. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

BRM Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.715.

Le bilan au 30 avril 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008012841/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03710. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Ram Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 135.232.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the eighteenth day of December.

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- 1) Mr Andrzej Henryk Raj, company's director, residing at 134c Kosciuszki street, Katowice, Poland, post code 40-523, born in Uniejow Kolonia (Poland), on November 25th, 1950,
 - 2) Mrs Agnieszka Anna Raj, company's director, residing at 5/7 Bocianow street, Katowice, Poland, post code 40-522, born in Katowice (Poland), on March 6th, 1976,
 - 3) Mrs Agnieszka Malgorzarta Nowicka, company's director, residing at 1A Suwalska street, Konstancin-Jeziorna, Poland, post code 05-510, born in Warsaw, on September 7th, 1967,
 - 4) Mr Mirosław Sławomir Nowicki, company's director, residing at 1A Suwalska street, Konstancin-Jeziorna (Poland), post code 05-510, born in Warsaw (Poland) on July 17th, 1966,
- all represented by Mr Philippe Aflalo, company's director, residing professionally in Luxembourg, 23 rue Aldringen, by virtue of four proxies dated December 4th, 2007.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name RAM INVEST S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by one hundred and twenty-five (125) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each, all fully paid-up.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning at least 85% of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least 85% of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1ST of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The Articles of incorporation of the company having thus been drawn up, thereupon, the appearing parties, represented as stated hereabove, declared to subscribe the one hundred and twenty-five (125) shares as follows:

1) Mr Andrzej Henryk Raj, prenamed, twenty shares 20

2) Mrs Agnieszka Anna Raj, prenamed, five shares	5
3) Mrs Agnieszka Malgorzarta Nowicka, prenamed, twenty shares	20
4) Mr Miroslaw Slawomir Nowicki, prenamed, eighty shares	80
Total: one hundred and twenty-five shares	125

All the shares have been fully paid-up in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Transitory provision

The first business year will begin on the date of formation of the company and will end on the 31st of December 2007.

Estimate

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand eight hundred euro (1,800.- EUR).

Extraordinary general meeting

The partners representing the whole of the company's share capital have forthwith unanimously carried the following resolutions:

1) The Company will be administered by the following managers:

Mrs Agnieszka Anna Raj, company's director, residing at 5/7 Bocianow street, Katowice, Poland, post code 40-522, born in Katowice (Poland), on March 6th, 1976,

Mrs Agnieszka Malgorzarta Nowicka, company's director, residing at 1A Suwalska street, Konstancin-Jeziorna, Poland, post code 05-510, born in Warsaw, on September 7th, 1967,

The Company will be bound by the joint signature of two managers.

2) The address of the corporation is fixed at L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

The undersigned notary informs the appearing parties that before any business activities of the present established company, it has to be in possession of a business license in due form in relation with the aim of the company, what is expressly acknowledged by the appearing parties.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Andrzej Henryk Raj, administrateur de société, demeurant à 134c Kosciuszki street, Katowice, Poland, post code 40-523, né à Uniejow Kolonia (Pologne), le 25 novembre 1950,

2) Madame Agnieszka Anna Raj, administrateur de société, demeurant à 5/7 Bocianow street, Katowice, Pologne, post code 40-522, née à Katowice (Pologne), le 6 mars 1976,

3) Madame Agnieszka Malgorzarta Nowicka, administrateur de société, demeurant à 1A Suwalska street, Konstancin-Jeziorna, Pologne, post code 05-510, née à Varsovie, le 7 septembre 1967,

4) Monsieur Miroslaw Slawomir Nowicki, administrateur de société, demeurant à 1A Suwalska street, Konstancin-Jeziorna (Pologne), post code 05-510, né à Varsovie (Pologne), le 17 juillet 1966,

tous quatre ici représentés par Monsieur Philippe Aflalo, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

en vertu de quatre procurations sous seing privé, datées du 4 décembre 2007.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination RAM INVEST S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant au moins 85% du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins 85% du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les statuts ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentés comme mentionné ci-avant, ont déclaré souscrire les cent vingt-cinq (125) parts sociales comme suit:

1) Monsieur Andrzej Henryk Raj, prénommé, vingt parts sociales	20
2) Madame Agnieszka Anna Raj, prénommée, cinq parts sociales	5
3) Madame Agnieszka Malgorzarta Nowicka, prénommée, vingt parts sociales	20
4) Monsieur Mirosław Sławomir Nowicki, prénommé, quatre-vingt parts sociales	80
Total: cent vingt-cinq parts sociales	125

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille huit cents euros (1.800,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) La Société est administrée par les gérants suivants pour une durée indéterminée:

Madame Agnieszka Anna Raj, administrateur de société, demeurant à 5/7 Bocianow street, Katowice, Pologne, post code 40-522, née à Katowice (Pologne), le 6 mars 1976.

Madame Agnieszka Malgorzarta Nowicka, administrateur de société, demeurant à 1A Suwalska street, Konstancin-Jeziorna, Pologne, post code 05-510, née à Varsovie, le 7 septembre 1967.

La Société sera engagée par la signature conjointe des deux gérants.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Aflalo, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007, LAC/2007/42475. — Reçu 125 euros.

Le Releveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008012934/220/267.

(080009529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Neft Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 71.575.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008012851/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03904. - Reçu 34 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080008180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Les amis de l'Université du Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 162A, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg F 7.489.

—
STATUTS

Entre les soussignés membres effectifs:

- Mme Erna Hennicot-Schoepges, professeur de musique, 1, route de Luxembourg L-7240 Bereldange, luxembourgeoise
- M. Michel Clees, médecin, 50, bd J.-F. Kennedy L-4170 Esch/Alzette, luxembourgeois
- M. Pierre Gramegna, économiste et juriste, 6, rue Emile Eischen, L-4107 Esch/Alzette, luxembourgeois
- M. Marc Hoffmann, administrateur délégué, 2, rue Lembierg, L-8531 Ell, luxembourgeois
- M. Jean Jacques Kasel, diplomate, 58, rue Rosswinkel, L-6251 Scheidgen, luxembourgeois
- M. Victor Rod, fonctionnaire de l'Etat, 8, rue Victor Beck, L-1223 Howald, luxembourgeois
- M. Rolf Tarrach, professeur, 20, rue Franz Clément, L-1345 Luxembourg, espagnol

ainsi qu'entre toutes les personnes qui seront admises comme membres ultérieurement, il est constituée une association sans but lucratif, régie par la loi luxembourgeoise modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif et par les statuts ci-dessous:

Titre 1^{er}. Dénomination et siège social et durée

Art. 1^{er}. L'Association prend la dénomination LES AMIS DE L'UNIVERSITE DU LUXEMBOURG.

Art. 2. Le siège de l'Association est établi à L-1511 Luxembourg, 162A, Avenue de la Faiencerie.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Art. 3. L'Association est établie pour une durée illimitée.

Titre 2. Objet social

Art. 4. L'Association dite ASSOCIATION DES AMIS DE L'UNIVERSITE DU LUXEMBOURG en abrégé AUL, a pour but:

- de faciliter le développement de l'Université du Luxembourg et de favoriser les contacts entre l'Université et tout (e) institution, organisme, association, collectivité ou particulier, intéressés par les problèmes de l'Université du Luxembourg et susceptible de promouvoir son rayonnement sur le plan local, régional et international,
- d'être un trait d'union entre le monde du travail, l'université, de l'entreprise et le monde des affaires,
- de faciliter le développement des sciences qui y sont enseignées notamment en organisant des réunions, conférences, visites, congrès entrant dans le cadre de son objet ou destinés à faciliter la diffusion et la connaissance des richesses culturelles auprès de ses membres.

L'Association s'abstient d'intervenir dans les questions d'organisation interne de l'Université.

Titre 3. Membres

Art. 5. L'association est constituée de membres associés, de membres effectifs et de membres honoraires.

Le nombre des membres associés, effectifs et honoraires est illimité. Pour les membres associés, il ne peut être inférieur à cinq.

Le conseil d'administration de l'Association, peut nommer des membres honoraires.

La qualité de membre associé et de membre effectif se perd:

- par démission volontaire,
- pour non-paiement de la cotisation pendant plus d'un an,
- par l'exclusion prononcée par le conseil d'administration à la suite de manquements graves aux objectifs ou à la réputation de l'association.

La qualité de membre honoraire se perd pour les mêmes raisons que celles énoncées ci-avant aux 1^{er} et 3^e tirets.

Titre 4. Assemblée générale

Art. 6. L'assemblée générale se constitue de l'ensemble des membres associés de l'association. L'assemblée générale ordinaire a lieu chaque année à une date fixée par le conseil d'administration. La convocation se fait par voie de presse. L'assemblée générale peut être réunie extraordinairement autant de fois que l'intérêt de l'association l'exige.

Une délibération de l'assemblée générale est nécessaire pour les objets suivants:

- la modification des statuts;
- la nomination et la révocation des administrateurs;
- l'approbation des budgets et des comptes;
- la dissolution de l'association.

L'assemblée générale peut valablement délibérer quel que soit le nombre de membres associés présents ou représentés. Elle prend ses décisions à la majorité des membres associés présents ou représentés.

Nul membre associé ne peut représenter plus d'un membre associé.

Les membres effectifs et les membres honoraires peuvent assister aux assemblées générales à titre d'observateurs et sans voix délibérative.

Titre 5. Conseil d'administration

Art. 7. Les membres du conseil d'administration sont choisis parmi les membres associés.

Le conseil d'administration est chargé de la gestion journalière de l'association. Il se compose de cinq membres au minimum.

Le conseil d'administration choisit en son sein un bureau exécutif qui se réunit chaque fois que la nécessité l'impose. Ce bureau est composé:

- d'un président,
- d'un vice-président,
- d'un secrétaire,
- et d'un trésorier.

Le Recteur de l'Université du Luxembourg est d'office membre du conseil d'administration.

Art. 8. La durée du mandat d'administrateur est de trois ans. Les mandats d'administrateurs désignés et cooptés sont renouvelables.

En cas de vacance avant l'expiration du terme d'un mandat, l'administrateur nommé achève le terme de celui qu'il remplace.

Le conseil d'administration gère l'Association suivant les décisions prises par l'assemblée générale. Il dispose des pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'Association, à l'exception de ceux réservés expressément par les statuts ou par la loi à l'assemblée générale.

Les charges au sein du conseil d'administration sont honorifiques et ne donnent droit à aucune rémunération. Toutefois, les débours engagés dans l'intérêt de l'Association sont à charge de celle-ci sur présentation de pièces et justifications écrites.

Art. 9. Les séances du conseil sont présidées par le président ou le vice-président, ou, en leur absence, par l'administrateur le plus âgé.

Les administrateurs représentent l'Association judiciairement et extrajudiciairement.

Le secrétaire est chargé de la correspondance et de la rédaction des procès-verbaux des séances du conseil.

Le conseil peut nommer un secrétaire administratif à choisir parmi ses membres ou à l'extérieur et en fixer les attributions et, pour le cas où il serait choisi à l'extérieur, la rémunération.

Le trésorier est chargé de la tenue des livres de comptabilité et il rend périodiquement compte de la situation financière de l'association au conseil. A la fin de chaque exercice, le trésorier présente les comptes et le budget au conseil qui les arrête avant leur transmission à l'assemblée générale pour adoption.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de l'Association l'exigent et au moins deux fois par an au lieu et heure indiqués dans les avis de convocation.

Art. 11. Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Un administrateur absent peut donner, même par correspondance (lettre, télécopie, courriel) mandat à un de ses collègues pour le représenter aux délibérations du conseil, un même membre ne pouvant représenter qu'un seul de ses collègues absents.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 12. Le conseil d'administration peut accepter des donations et des legs faits à l'Association, sous réserve de l'approbation prévue à l'Art. 36 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Le conseil d'administration exerce tous les pouvoirs qui ne sont pas spécialement réservés à l'assemblée générale.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres.

Pour valablement engager l'association, tous les actes doivent être signés par au moins deux membres du conseil d'administration.

Titre 6. Cotisations et gestion financière

Art. 14. La cotisation annuelle des membres associés est fixée par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration sans pouvoir dépasser 1.000,- euros.

La cotisation annuelle des membres effectifs est fixée par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration sans pouvoir dépasser 100,- euros.

Les membres honoraires ne paient pas de cotisation.

Les cotisations couvrent l'exercice social qui commence le 1^{er} janvier et se termine au 31 décembre.

Il est loisible aux membres de verser un montant supérieur à celui fixé par l'assemblée générale annuelle à titre de cotisation.

Les ressources financières de l'Association proviennent des cotisations annuelles, de subventions publiques ou privées, de dons, de donations, de legs et de revenus divers.

Le trésorier tient la comptabilité de l'Association.

Les livres et les comptes sont clôturés chaque année à l'expiration de l'exercice social, c'est-à-dire au 31 décembre.

Le conseil d'administration soumet tous les ans à l'approbation de l'assemblée générale le compte de l'exercice écoulé, ainsi que le budget pour l'exercice suivant.

L'approbation des comptes par l'assemblée générale vaut décharge pour le conseil d'administration.

Les comptes sont vérifiés par un commissaire aux comptes, désigné chaque année par l'assemblée générale pour la durée de l'exercice. Le commissaire est chargé de vérifier la comptabilité, ainsi que les comptes arrêtés à la clôture de l'année sociale.

Titre 7. Révision des statuts

Art. 15. La modification des statuts a lieu d'après les règles établies par l'article 8 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif.

Titre 8. Dissolution de l'Association

Art. 16. L'Association pourra être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée générale extraordinaire ne peut prononcer la dissolution de l'association que si les deux tiers des membres associés sont présents ou représentés. Si cette condition n'est pas remplie, il pourra être convoqué une seconde réunion qui délibérera valablement quel que soit le nombre des membres associés présents. La dissolution ne sera admise que si elle est votée à la majorité des deux tiers des membres associés présents ou représentés.

(Dans le présent document l'emploi du genre masculin est utilisé sans aucune idée de discrimination et avec pour seule intention d'alléger le texte.)

Signé: Mme Erna Hennicot-Schoepges, M. Michel Clees, M. Pierre Gramegna, M. Marc Hoffmann, M. Jean Jacques Kasel, M. Victor Rod, M. Rolf Tarrach.

Fait à Luxembourg, en date du 14 mai 2007.

LES AMIS DE L'UNIVERSITE DU LUXEMBOURG, Association sans but lucratif

Signatures

Référence de publication: 2008012728/8550/144.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM06077. - Reçu 249 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

AMB Fund Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 123.675.

In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth of November.

Before US Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

AMB FUND LUXEMBOURG 2 S. à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123.457,

in its capacity of sole partner of AMB FUND LUXEMBOURG 3 S. à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123.675, incorporated on 8 December 2006 pursuant to a notarial deed of the undersigned notary, published on 21 March 2007 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 417 (the «Company»), here represented by Nadia Tbatou, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 26 November 2007.

Such proxy, after having been signed *in* varietur by the undersigned notary and the proxyholder acting on behalf of the appearing party, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. AMB FUND LUXEMBOURG 2 S. à r.l., is the sole partner of the Company;

II. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of one hundred euro (EUR 100.-) by the issuance of four (4) ordinary shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

2. Subscription and payment, by a contribution in kind, by the sole partner of the four (4) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each to be issued by the Company.

3. Amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company to reflect item 1 of the agenda.

III. After having carefully considered the agenda of the Meeting, the sole partner has taken the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of one hundred euro (EUR 100.-) so as to bring the Company's share capital from its current amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to an amount of twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.-), by the issuance of four (4) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the same characteristics and entitling to the same rights as the five hundred (500) existing shares of the Company (the «Shares»).

Intervention - subscription - payment

Thereupon, the sole partner declares to subscribe for four (4) shares of the Company, all in registered form and with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and to have them fully paid up by a contribution in kind consisting of four (4) class B shares numbered 1B up to and including 4B of AMB DUTCH HOLDING B.V, a private limited liability company incorporated and organised under Dutch law («besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid»), having its official seat in Amsterdam and its office address at 1077 XV Amsterdam, Zuidplein 108, Tower H-13, registered with the Trade Register of the Chamber of Commerce and Industries for Amsterdam under number 34188102, (AMB DUTCH HOLDING B.V.), with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each (the «BV Shares»). These shares so contributed represent a contribution in kind in an aggregate amount of twenty-three million seven hundred eighty-six thousand eight hundred and eighty euro (EUR 23,786,880.-).

All the conditions as set forth under article 4-2 of the law of 29 December 1971, as amended, are fulfilled.

Out of the twenty-three million seven hundred eighty-six thousand eight hundred and eighty euro (EUR 23,786,880.-) contributed by the Company, one hundred euro (EUR 100.-) are allocated to the corporate capital account of the Company and twenty-three million seven hundred eighty-six thousand seven hundred and eighty euro (EUR 23,786,780.-) are allocated to the share premium account of the Company.

It results from a certificate issued on the date hereof by the sole partner that:

- AMB FUND LUXEMBOURG 2 S. à r.l is the legal owner solely entitled to the BV Shares and possesses the power to dispose of the BV Shares;
- the BV Shares are fully paid up and represent 2.17 % of the issued share capital of AMB DUTCH HOLDING B.V.;
- the BV Shares are in registered form and have each a par value of one hundred euro (EUR 100.-);
- the BV Shares are not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the BV Shares and the BV Shares are not subject to any attachment;
- according to the laws of the Netherlands and the articles of association of AMB DUTCH HOLDING B.V., the BV Shares may only be transferred by a Notarial deed;
- all formalities required in the Netherland in connection with the transfer of the BV Shares will be performed at the request of the undersigned on the same day as the day when the capital increase of the Company will have taken place;
- between 31 December 2006 and the date of this certificate, there have been no events, facts or occurrences which have had a negative impact on AMB DUTCH HOLDING B.V.'s net equity position; and
- on the date hereof, the BV Shares were worth at least twenty-three million seven hundred eighty-six thousand eight hundred and eighty euro (EUR 23,786,880.-), this estimation being based on generally accepted accountancy principles.

It results from a certificate issued on the date hereof by the AMB DUTCH HOLDING B.V. that:

- AMB FUND LUXEMBOURG 2 S. à r.l is the legal owner solely entitled to the BV Shares and possesses the power to dispose of the BV Shares;
- the BV Shares are fully paid up and represent 2.17 % of the issued share capital of AMB DUTCH HOLDING B.V.;
- the BV Shares are in registered form and have each a par value of one hundred euro (EUR 100.-);
- the BV Shares are not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the BV Shares and the BV Shares are not subject to any attachment;
- according to the laws of the Netherlands and the articles of association of AMB DUTCH HOLDING B.V., the BV Shares may only be transferred by a Notarial deed;
- between 31 December 2006 and the date of this certificate, there have been no events, facts or occurrences which have had a negative impact on AMB DUTCH HOLDING B.V.'s net equity position; and
- on the date hereof, the BV Shares were worth at least twenty-three million seven hundred eighty-six thousand eight hundred and eighty euro (EUR 23,786,880.-), this estimation being based on generally accepted accountancy principles.

Such certificate and a copy of the balance sheet of AMB DUTCH HOLDING B.V. as of 31 December 2006, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole partner resolves to amend article 5, first paragraph, of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

«5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.-) represented by five hundred and four (504) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up».

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately five thousand eight hundred euro (EUR 5,800).

There being no further business, the meeting is adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the appearing party, in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille sept, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire domiciliée à Luxembourg.

A comparu:

AMB FUND LUXEMBOURG 2 S. à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.457,

en sa capacité d'associé unique d'AMB FUND LUXEMBOURG 3 S. à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.675, constituée le 8 décembre 2006 en vertu d'un acte notarié du notaire soussigné, publié le 21 mars 2007 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 417 (la «Société»), représentée ci-après par Nadia Tbatou, domiciliée professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée à Luxembourg le 26 novembre 2007.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire soussigné et le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, sera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. AMB FUND LUXEMBOURG 2 S. à r.l., est l'associé unique de la Société;

II. L'agenda de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social souscrit de la Société d'un montant de cents euro (EUR 100,-) par l'émission de quatre (4) parts sociales ordinaires, sous forme nominative, ayant une valeur comptable de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune.

2. Souscription et libération, par apport en nature, par l'associé unique de quatre (4) parts sociales, sous forme nominative, ayant une valeur comptable de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune devant être émises par la Société.

3. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société pour refléter le point 1^{er} de l'agenda.

III. Après avoir considéré avec attention l'agenda de l'assemblée, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

Première décision

L'associé unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de cent euro (EUR 100,-) aux fins de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, sous forme nominative, ayant une valeur comptable de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune, à un montant de douze mille six cents euro (EUR 12.600,-) par l'émission de quatre (4) parts sociales, sous forme nominative, ayant une valeur comptable de vingt-cinq euro (EUR 25,-), chacune ayant les mêmes caractéristiques et attribuant les mêmes droits que les cinq cents (500) parts sociales existantes de la Société.

Intervention - souscription - libération

Ces faits étant exposés, l'associé unique déclare souscrire quatre (4) parts sociales de la Société, toutes sous forme nominative et ayant une valeur comptable de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune, et les libérer entièrement par un apport en nature de quatre (4) parts sociales de classe B numérotées de 1B à et incluant 4B de AMB DUTCH HOLDING B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais («besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid»), ayant son siège social à Amsterdam et son adresse à 1077 XV Amsterdam, Zuidplein 108, Tower H-13, Pays-Bas, immatriculée au Registre du Commerce de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Amsterdam sous le numéro 34188102 (AMB DUTCH HOLDING B.V.), ayant une valeur comptable de cent euro (EUR 100,-) chacune (les «Parts Sociales BV»). Ces parts sociales ainsi apportées représentent un apport en nature d'un montant total de vingt-trois millions sept cent quatre-vingt-six mille huit cent quatre-vingt euro (EUR 23.786.880,-).

Toutes les conditions prévues par l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, sont remplies.

Sur les vingt-trois millions sept cent quatre-vingt-six mille huit cent quatre-vingt euro (EUR 23.786.880,-) apportés par la Société, cent euro (100,-) sont alloués au compte capital de la Société et vingt-trois millions sept cent quatre-vingt-six mille sept cent quatre-vingt euro (EUR 23.786.780,-) sont alloués au compte prime d'émission de la Société.

Il résulte d'un certificat délivré par l'associé unique à la date du présent acte que:

- AMB FUND LUXEMBOURG 2 S.à r.l a la propriété juridique des Parts Sociales BV et a le pouvoir de disposer des Parts Sociales BV;

- les Parts Sociales BV sont entièrement libérées et représentent 2,17 % du capital social souscrit de AMB DUTCH HOLDING B.V.;

- les Parts Sociales BV sont sous forme nominative et ont chacune une valeur comptable de cent euro (EUR 100,-);

- les Parts Sociales BV ne sont grevées d'aucun nantissement ou usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Parts Sociales BV et les Parts Sociales BV ne sont sujettes à aucune sûreté;

- conformément au droit des Pays-Bas et aux statuts de AMB DUTCH HOLDING B.V., les Parts Sociales BV ne sont cessibles que par acte notarié;

- toutes les formalités exigées aux Pays-Bas relatives au transfert des parts sociales BV seront effectuées sur demande du soussigné le jour où l'augmentation de capital de la Société aura eu lieu;

- entre le 31 décembre 2006 et la date de ce certificat, il n'y a eu aucun évènement ou autre fait ayant eu un impact négatif sur la valeur nette d'AMB DUTCH HOLDING B.V.; et

- en date de ce jour, les Parts Sociales BV sont évaluées à au moins vingt-trois millions sept cent quatre-vingt-six mille huit cent quatre-vingt euro (EUR 23.786.880,-), cette estimation étant basée sur les principes comptables acceptés de manière générale.

Il résulte d'un certificat délivré par AMB DUTCH HOLDING B.V. à la date du présent acte que:

- AMB FUND LUXEMBOURG 2 S.à r.l a la propriété juridique des Parts Sociales BV et a le pouvoir de disposer des Parts Sociales BV;

- les Parts Sociales BV sont entièrement libérées et représentent 2,17 % du capital social souscrit de AMB DUTCH HOLDING B.V.;

- les Parts Sociales BV sont sous forme nominative et ont chacune une valeur comptable de cent euro (EUR 100,-);

- les Parts Sociales BV ne sont grevées d'aucun nantissement ou usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Parts Sociales BV et les Parts Sociales BV ne sont sujettes à aucune sûreté;

- conformément au droit des Pays-Bas et aux statuts de AMB DUTCH HOLDING B.V., les Parts Sociales BV ne sont cessibles que par acte notarié;

- entre le 31 décembre 2006 et la date de ce certificat, il n'y a eu aucun évènement ou autre fait ayant eu un impact négatif sur la valeur nette d'AMB DUTCH HOLDING B.V.; et

- en date de ce jour, les Parts Sociales BV sont évaluées à au moins vingt-trois millions sept cent quatre-vingt-six mille huit cent quatre-vingt euro (EUR 23.786.880,-), cette estimation étant basée sur les principes comptables acceptés de manière générale.

Ledit certificat et une copie du bilan de AMB DUTCH HOLDING B.V. au 31 décembre 2006, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux autorités de l'enregistrement.

Deuxième décision

En conséquence de la décision ci-dessus, l'associé unique décide de modifier l'article 5, premier paragraphe, des statuts de la Société, de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

«5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille six cents euro (EUR 12.600,-) représentés par cinq cent quatre (504) parts sociales, sous forme nominative, ayant une valeur comptable de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Evaluation des frais

Le montant total des frais, charges, rémunérations ou dépenses, sous toute forme qu'ils soient, qui incombent à la Société ou qui seront facturés à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à cinq mille huit cents euros (EUR 5.800,-).

Aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergence entre la version en anglais et la version en français, la version en anglais va prévaloir.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Le document ayant été lu au mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, le mandataire a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: N. Tbatou, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2007. LAC/2007/39080. - Reçu 12 euros.

Le receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008013113/5770/206.

(080009388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Extrafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 114.089.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2008.

EXTRAFIN S.A.

S. De Giorgis / A. De Bernardi

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008012850/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04076. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Skopelos Participations et Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 100.104.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg extraordinairement en date du 18 décembre 2007 que les mandats d'Administrateurs:

CONSEILS & MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, B 121.879

Monsieur Alain Guerrier, avec adresse professionnelle au 34, chemin du Vieux Vézenaz, CH-1222 Vézenaz

Monsieur Nicolas Voitchovsky, avec adresse au 49, rue de Colovrex, CH-1218 Le Grand-Saconnex

ont été reconduits jusqu'à l'Assemblée appelée à se tenir en 2008.

Que le mandat du commissaire aux comptes:

CERTIFICA LUXEMBOURG S.à r.l., avec adresse au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, RC B 86.770 a été reconduit jusqu'à l'Assemblée appelée à se tenir en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008012726/799/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03630. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

McKesson International Holdings III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 89.279.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise le 12 décembre 2007 par l'associée unique de McKESSON INTERNATIONAL HOLDINGS III S.à r.l. (ci-après, la Société), McKESSON INTERNATIONAL HOLDINGS S.à r.l., ayant son siège statutaire à 57, route de Longwy, L-8080 Bertrange, que:

1. Il a été mis fin avec effet immédiat au mandat des gérants suivants:

- a) Fairfield Work De Ann;
- b) Shaffro Bianchi Janet;
- c) Loiacono Nicholas A.

2. A été nommé gérant avec effet immédiat la personne suivante:

a) Monsieur John Gomes Saia, juriste, demeurant professionnellement à One Post Street, San Francisco, Californie 94104, Etats-Unis d'Amérique, né le 25 septembre 1972 à Hayward, Californie, Etats-Unis d'Amérique.

Le conseil de gérance se constitue comme suit:

(a) Madame Caroline Sheldon, comptable, née à Frampton on Severn, Royaume-Uni, le 30 juillet 1961, demeurant à 42, rue am Pesch, L-8067 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg;

(b) Monsieur William Howard Brennan, comptable, né dans l'Etat du Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, le 26 Janvier 1953, demeurant professionnellement à One Post Street, San Francisco, Californie 94104, Etats-Unis d'Amérique;

(c) Monsieur Paul Nielsen, juriste, né le 29 mai 1960 à Minneapolis, Minnesota, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement à Warwick Technology Park, Warwick CV34 6NZ, Royaume-Uni;

(d) Monsieur Rory Joseph Lankford, Comptable, né à Cork, République d'Irlande, le 1^{er} mars 1970, demeurant professionnellement à Bldg 3300 Cork Airport Business Park, Kinsale Road, Cork, Irlande; et

(e) Monsieur John Gomes Saia, juriste, demeurant professionnellement à One Post Street, San Francisco, Californie 94104, Etats-Unis d'Amérique, né le 25 septembre 1972 à Hayward, Californie, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008012716/2460/36.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03584. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Italian Res. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 62.190.

L'an deux mille sept, le quatorze décembre,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) LANDLADY S.A., société anonyme holding, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 58.316, avec siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Valerio Ragazzoni, comptable indépendant, demeurant à Bertrange,

2) MARQUESA S.A., société anonyme holding, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 36.198, avec siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Valerio Ragazzoni, préqualifié.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter:

I) Qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée ITALIAN RES. S.à r.l., avec siège social à L-4393 Pontpierre, 18, Grand-rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 62.190, dont ils détiennent l'intégralité des parts sociales.

II) Que la société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 2 décembre 1997, publié au Mémorial C, numéro 193 du 31 mars 1998 et que les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 janvier 2003, publié par extrait au Mémorial C, numéro 306 du 21 mars 2003.

III) Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-€) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,-€).

IV) Que suivant cession de parts sous seing privé du 19 mai 2003, Madame Carmela Zummu, employée privée, demeurant à L-2135 Luxembourg, 20A, Fond St. Martin, a cédé deux cent cinquante (250) parts sociales, qu'elle détenait dans ITALIAN RES. S. à r. l. à la société anonyme holding LANDLADY S.A., préqualifiée.

La cession de parts prémentionnée, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera enregistrée.

V) Tous les associés et Monsieur Mario Notaroberto, gérant administratif, demeurant à L-1316 Luxembourg, 77, rue des Carrières, déclarent consentir aux prédites cessions et les accepter au nom de la société conformément à l'article 1690 du Code civil avec dispense de signification.

VI) Tous les associés déclarent consentir à ladite cession de parts.

VII) Suite à la cession de parts, dont question ci-avant, la répartition des parts sociales figurant à l'article 6 des statuts se trouve modifiée comme suit:

«Les parts sociales sont réparties comme suit:

1) LANDLADY S.A., société anonyme holding, avec siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen quatre cent quatre-vingts parts sociales	490
2) MARQUESA S.A., société anonyme holding, avec siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, dix parts sociales	10
Total: cinq cents parts sociales	500

VIII) Ensuite les associés ont décidé à l'unanimité de transférer le siège social de la société de L-4393 Pontpierre, 18, Grand-rue à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. alinéa 1^{er}** . Le siège social de la société est établi à Luxembourg.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Ragazzoni, M. Notaroberto, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2007. Relation: LAC/2007/41304. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

P. Frieders.

Référence de publication: 2008013121/212/56.

(080009441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Futuring P.G.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 56.492.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008012961/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05476. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Elsen-Transports S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 10, Op der Ahlkerrech.

R.C.S. Luxembourg B 11.024.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008012958/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05442. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Menuiserie Jos. Dostert, Société Anonyme.

Siège social: L-1870 Luxembourg, 106A, Kohlenberg.

R.C.S. Luxembourg B 73.713.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Pour MENUISERIE JOS. DOSTERT, Société Anonyme
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008012375/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03004. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.
